



DIVORCE / AIDE DE SECOURS

Par lafouine2024

Bonjour,
en étant en instance de divorce je perçois une aide de secours de mon mari de 300 euros/mois.
Si je déménage et que je ne paie plus de loyers s'élevant à 650 euros / mois pour une pension de retraite que je perçois de 1000 euros, mon aide de secours risque-t-elle d'être perdue en étant hébergée à titre gratuit ?
Bien cordialement,